

REGLEMENT DU MARATHON PHOTOGRAPHIQUE

Dimanche 16 mars 2025 de 9h à 13h

ARTICLE 1 : Organisateur

L'association Annecy Lac Photo (ALP') sise 26 Rue Sommeiller - 74 ANNECY est une association Loi 1901 à but non lucratif qui organise un festival photographique du 14 au 23 mars 2025 à Annecy. Dans le cadre de cette manifestation, ALP' propose un marathon photographique **le dimanche 16 mars 2025 de 9h à 13h**.

ARTICLE 2 : Les participants

Ce marathon est ouvert à tout public majeur (photographes amateurs ou professionnels).

Attention : ne pourront participer au marathon les membres de l'organisation ainsi que les membres de leurs familles et les photographes du festival qui sont exposés dans le Forum de Bonlieu ou le Forum Exposition de Bonlieu.

ARTICLE 3 : Principe du marathon

L'objectif de ce marathon sera de réaliser et de présenter une seule photographie en respectant le thème qui sera énoncé le dimanche 16 mars avant le départ des participants.

La photographie devra être restituée **en format jpeg avant 13h** dernier délai. Seule une photographie prise pendant la durée du marathon sera acceptée. L'utilisation d'un logiciel de développement d'images est autorisée.

Afin de faciliter le recueil des photos, il est indispensable que les participants identifient et sélectionnent au préalable la photographie qu'ils souhaitent remettre pour le concours.

Les concurrents du Marathon pourront utiliser tout appareil photographique numérique incluant les smartphones. Les 3 lauréats sélectionnés par le jury se verront récompensés.

ARTICLE 4 : Modalités d'inscription

Les participants pourront s'inscrire gratuitement auprès de l'organisation dès à présent dans la limite des places disponibles. Seules les 40 premières inscriptions seront prises en compte.

Le formulaire de participation est accessible sur le site : annecylacphoto.com. La fiche d'inscription et le règlement devront être validés par chaque participant. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par email.

Attention : Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou non conforme ne pourra être pris en compte. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination du participant concerné.

ARTICLE 5 : Déroulement du Marathon

Le dimanche 16 mars 2025, les participants devront se présenter au centre culturel de Bonlieu (Salle Eugène Verdun) à 9 heures **munis de leur pièce d'identité**. Si le quota de participants n'est pas atteint pour cause d'absentéisme, il sera possible d'ouvrir des inscriptions supplémentaires sur place. Le thème sera annoncé après la validation de toutes les inscriptions. Chaque participant devra remettre un cliché sélectionné au format jpeg, avant 13h. L'enregistrement des photos pour la sélection se fera de façon anonyme par numérotation.

ARTICLE 6 : Délibération du jury

Un jury se réunira ensuite pour délibérer, et sélectionner les 3 lauréats. La projection des photos et la remise des prix auront lieu vers 16h à salle Eugène Verdun (L'heure exacte sera confirmée le jour du Marathon photo)

Aucune des photographies soumises à son jugement ne portera les noms de leurs auteurs mais sera numérotée afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité des membres du jury. Les décisions du jury seront sans appel, le jury statuant souverainement.

Les critères de sélection du jury seront : le respect du thème imposé, l'originalité, et la qualité de l'approche photographique.

Le jury et les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos revêtant un caractère inapproprié (dénaturant l'environnement, à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant) ne respectant pas le droit à l'image ou l'ordre public. Le participant ne pourra pas aller à l'encontre de la décision des organisateurs en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

ARTICLE 7 : Dotations

Les dotations suivantes seront attribuées aux trois lauréats :

1^{er} prix : 100 euros + deux pass pour le festival du cinéma d'animation offert par notre partenaire CITIA

2^{ème} prix : 50 euros + deux pass pour le festival du cinéma d'animation offert par notre partenaire CITIA

3^{ème} prix : un livre + 1 pass pour le festival du cinéma d'animation offert par notre partenaire CITIA

En cas d'absence de l'un des gagnants à la remise des prix et s'il n'est pas représenté, alors le prix sera attribué à un autre lauréat.

L'organisation se réserve le droit de modifier les dotations.

ARTICLE 8 : Droit à l'image et autorisation

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du marathon photo, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, il autorise la représentation et reproduction gratuite de leurs photos à des fins promotionnelles non commerciales lors des événements organisés par Annecy Lac Photo, quel que soit le support (publications, exposition, internet, DVD...) sans qu'aucun droit ou rémunération ne puisse être exigé.

Les œuvres seront utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans contrepartie.

ARTICLE 9 : Responsabilité de la société organisatrice

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'organisation se réserve le droit

- d'écourter, de modifier ou d'annuler le marathon,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Chaque participant au marathon photo devra impérativement être couvert, à titre privé, par une assurance garantissant sa responsabilité civile. En cas d'incident au cours du marathon, l'Association ALP 'ne pourra être tenue responsable.

ARTICLE 10 : Données à caractère personnel (CNIL)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition (pour un motif légitime) aux données collectées le concernant.

Pour l'exercer, nous contacter par courrier électronique à l'adresse suivante :

contact@annecylacphoto.com

ARTICLE 11 : Application du règlement

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site de l'Association ALP' : www.annecylacphoto.com